

**Le Maire de LE NEUBOURG,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-1 et suivants relatifs aux obligations des communes en matière d'enseignement,

Considérant que Météo France a placé le département de l'Eure en vigilance rouge canicule dès mardi 23 juin à 12h00,

Considérant l'impossibilité de maintenir, dans l'ensemble des locaux scolaires de la commune, des conditions d'accueil adaptés en cette période de canicule,

Considérant que la protection de la santé de l'enfance et du personnel constitue un motif d'intérêt général justifiant la fermeture temporaire des classes afin d'éviter tout incident, tout en maintenant un service d'accueil pour les familles qui en ont besoin,

Considérant que la mesure envisagée est nécessaire, proportionnée et limitée dans le temps,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les écoles Jean Moulin, Dupont de l'Eure et Françoise Dolto de la commune sont fermées jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026 toute la journée.

Article 2 : Un service minimum d'accueil des enfants est mis en place à l'école Françoise Dolto pour les familles ne disposant pas de solution de garde alternative.

Article 3 : La collectivité et les directrices des écoles sont chargées d'informer les familles concernées des dispositions du présent arrêté par tous moyens appropriés.

Cet arrêté sera affiché en mairie et devant les écoles.

Article 4 : Le Maire, soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de ROUEN, sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription,
- Madame la présidente du ROVISTEP,
- Mesdames les directrices des écoles Jean Moulin, Dupont de l'Eure et Françoise Dolto,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Le Neubourg,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale de Le Neubourg,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Le Neubourg,
- Monsieur le responsable du service Bâtiment de Le Neubourg,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à LE NEUBOURG,

Le 23 juin 2026

Pour le Maire,

Marie-Noëlle CHEVALIER,

Adjointe en charge de l'enseignement

